

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 30 JUIN 2014, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 18 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale adjointe
M^e Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

140638

NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ET APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR LE DESIGN CONCEPTUEL DU PARC TRUDEAU (SERVICES PROFESSIONNELS C-22-14)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») se propose de lancer un appel d'offres pour services professionnels de consultation pour le design conceptuel du parc Trudeau, soit l'appel d'offres C-22-14;

ATTENDU QUE la Ville doit d'abord approuver le comité de sélection et le système de pondération et d'évaluation à utiliser pour évaluer les soumissions, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve par la présente le comité de sélection formé des membres suivants pour le design conceptuel du parc Trudeau (C-22-14);

Charles Senekal
Eric Ibey
David Taveroff
Patrick Raggio

QUE le quorum sera atteint à condition qu'il y ait au moins trois (parmi les 4 énumérés ci-dessus) membres du comité de sélection présents pour évaluer les soumissions au moment pertinent;

QUE le système de pondération et d'évaluation annexé au procès-verbal comme *Annexe A* afin d'en faire partie intégrante soit utilisé dans le processus d'évaluation des soumissions selon les conditions de l'appel d'offres susmentionné à venir, conformément à la loi. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140639

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT NO. 2435**

Le Greffier a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 12 juin 2014, concernant le règlement 2435 intitulé: « *Règlement ordonnant le remplacement de la toiture du garage et de l'édifice administratif des travaux publics, situés au 7001 Chemin Mackle et l'affectation de la somme de 495 622 \$ des soldes disponibles des règlements : 85-05-004, 85-05-008, 85-05-005, 85-05-014, 85-05-006, 85-05-013, 2240, 2241, 2242, 2243, 2245, 2246, 2259, 2260, 2265, 2267, 2268, 2274, 2286, 2287, 2288, 2294, 2266 et 2332* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 21,974;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 549;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2435 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

140640

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19 H 10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
LEVÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER